

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

CODE RNCP 42589 <https://sitefc-preprod.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923>

Arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier.

La réforme de la formation infirmière s'inscrit dans le cadre des évolutions introduites par :

- la loi n°2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier. « Art. L. 4311-1. Dans l'exercice de sa profession, l'infirmier entreprend, réalise, organise et évalue les soins infirmiers. Il effectue des consultations infirmières et pose un diagnostic infirmier. Il prescrit les produits de santé et les examens complémentaires nécessaires à l'exercice de sa profession. »
- Le décret n°2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et aux compétences de la profession d'infirmier, qui redéfinit le périmètre de l'exercice infirmier.
- L'arrêté du 26 juin 2026 fixant la liste des actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers diplômés d'Etat. Une plus grande autonomie est donnée à l'IDE avec l'officialisation de la consultation infirmière, la reconnaissance du diagnostic infirmier et du raisonnement clinique, un droit de prescription élargi, l'augmentation du périmètre du rôle propre, la coordination des soins de premier recours et la prise en compte des données probantes pour son exercice professionnel.

1-PUBLIC VISE PAR LA FORMATION :

Cette formation « tout public » s'adresse à toutes les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

2-DEFINITION DU METIER INFIRMIER

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de 13 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Depuis 2009, la formation infirmière s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures. L'Arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 9 Septembre 2021, portant autorisation d'expérimentation d'un double cursus de formation a permis aux étudiants en soins infirmiers inscrits aux IFMS d'Albi, au PREFMS de Toulouse et son antenne de Saint Gaudens de se voir délivrer, conjointement au diplôme d'Etat d'infirmier, une licence en sciences pour la santé. La première promotion entrée de ce dispositif a été diplômée en juillet 2025.

Les IFMS d'Albi poursuivent cette double diplomation DEI + Licence et intègrent le référentiel 2026 avec les 13 autres IFSI de l'Occitanie Ouest par la mise en place du groupement IFSI-Université.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Ils interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les compétences requises pour l'exercice du métier d'infirmier(e) sont :

- **Compétence 1** Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre.
- **Compétence 2** Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées.
- **Compétence 3** Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE (qualité, hygiène, sécurité, sureté et environnement), des

procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.

- **Compétence 4** Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers

- **Compétence 5** Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique.

- **Compétence 6** Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.

- **Compétence 7** Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.

- **Compétence 8** Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources

- **Compétence 9** Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins.

- **Compétence 10** Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques.

- **Compétence 11** Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités.

- **Compétence 12** Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées.

- **Compétence 13** Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Elles sont rédigées en termes de capacité devant être maîtrisées par les professionnels et **attestées par l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier**.

Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans la limite de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour des l'acquisition des **13 compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et, en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles. La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : **comprendre, agir, transférer**.

Le référentiel de formation s'appuie sur deux dimensions complémentaires : **un cadre national** et un **cadre de consolidation**. Chacun d'eux répond à des objectifs spécifiques, concerne à la fois les

enseignements théoriques, pratiques et cliniques, et participe à la construction progressive des compétences professionnelles des étudiants.

Le cadre national constitue le **socle commun de la formation**. Il garantit, sur l'ensemble du territoire, l'acquisition standardisée de connaissances et de compétences essentielles à l'exercice de la profession infirmière. Il assure ainsi l'équité de la formation, la qualité des enseignements dispensés et la reconnaissance nationale du diplôme.

Le cadre de consolidation constitue un **levier de personnalisation et d'enrichissement du parcours de formation**. Il permet à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel, les ressources disponibles au sein de l'établissement de formation et les opportunités offertes par le territoire.

Ce cadre est conçu en cohérence avec le **projet régional de santé** et les **priorités de santé publique**, permettant ainsi une **formation ancrée dans les réalités territoriales et répondant aux besoins de santé** identifiés. Il est conçu de manière intégrée, en articulant les enseignements théoriques et les enseignements cliniques, afin de garantir une cohérence pédagogique et une complémentarité des acquis.

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**. Ils sont actualisés en fonction des **données probantes**. Ils font une place à l'enseignement **des sciences infirmières**.

3-D.A.R. (DISPOSITIF AIDE A LA REUSSITE)

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à l'accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation. Un dispositif d'aide à la réussite est mis en place pour **suivre et soutenir l'évolution de l'acquisition des compétences** de chaque étudiant. Il s'agit d'un dispositif **d'accompagnement personnalisé** dont le but est de contribuer à la réussite de l'étudiant dans son parcours de formation. **Ce dispositif comprend une combinaison de modalités pédagogiques, de soutien individuel et collectif, et d'outils adaptés aux besoins spécifiques des étudiants**, y compris ceux bénéficiant d'aménagement. Cette structuration garantit une montée en compétence fluide et cohérente, préparant les futurs infirmiers à une pratique professionnelle efficace et évolutive, en phase avec les exigences du milieu professionnel et les évolutions du système de santé.

4-MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI 2025

Selon l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier :

Renseignements et calendrier sur le site de l'IFMS d'Albi : <https://www.ifmsalbi.fr>

Modalité 1 : MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION INITIALE

VIA PARCOURSUP : être titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme,

Procédure d'inscription obligatoire pour les bacheliers via la plateforme PARCOURSUP possible depuis ce lien : <https://www.parcoursup.fr/> ([calendrier en ligne](#)).

N.B. : Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Modalité 2 : MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

VIA Formation Professionnelle Continue : Les candidats relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues, déposent un dossier de candidature. Les pièces sont mentionnées dans l'art 10 l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

L'admission de ces candidats est soumise à la réussite d'épreuves de sélection. Les candidats qui sollicitent une dispense du baccalauréat déposent une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels, conformément aux articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation. La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

Les épreuves de sélection prévues à l'article 10 sont au nombre de deux :

- Un entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat ;
- Une épreuve écrite comprenant : une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social et une sous-épreuve de calculs simples.

Modalité 3 : POUR LES CANDIDATS RELEVANT DES MODALITES DE PRÉSENTATION DIRECTE AU JURY DU DEI – les personnes titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études de médecine en France, titulaires d'un diplôme infirmier obtenu dans un Etat autre que ceux membres de la Communauté européenne et les titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, peuvent déposer un dossier de candidature pour être autorisés à suivre un parcours de formation (Cf. Art. 23 du l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier)
Procédure d'inscription en ligne via le site.

5-PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION :

Admission : Voir chapitre 4 modalités d'admission

Mobilité : L'enseignement clinique (stages) exige votre mobilité sur le TARN et les départements limitrophes.

Obligations professionnelles médicales : L'admission définitive aux IFMS est subordonnée à :

La production au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée d'un certificat médical établi par le médecin traitant attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier.

La production d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. A défaut vous ne pourrez réaliser vos stages compromettant ainsi la validation de votre formation.

6-LES MOYENS MATERIELS MIS A LA DISPOSITION DES ENSEMBLES DES APPRENANTS ET DU PERSONNEL :

Les IFMS d'Albi sont implantés, au sein de l'institut Universitaire Jean François CHAMPOLLION d'Albi, depuis janvier 2016, à deux pas de la gare SNCF.

Les IFMS d'Albi sont équipés de :

- 2 amphithéâtres d'une capacité de 140 places chacun
- 11 salles de Travaux Dirigés
- 9 salles de simulation Travaux Pratiques dont 2 salles de simulation haute-fidélité
- 1 salle informatique (20 postes informatiques)
- Espace privatif
- Espace repas équipé de micro-ondes
- Accès aux stagiaires : base de données via une plateforme
- WIFI
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Sur le site de l'université Champollion dans lequel sont implantés les IFMS d'Albi, les apprenants bénéficient du :

- CROUS : « Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires » Etablissement public placés sous la tutelle de ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Restaurant universitaire
- Bibliothèque universitaire
- Activités sportives

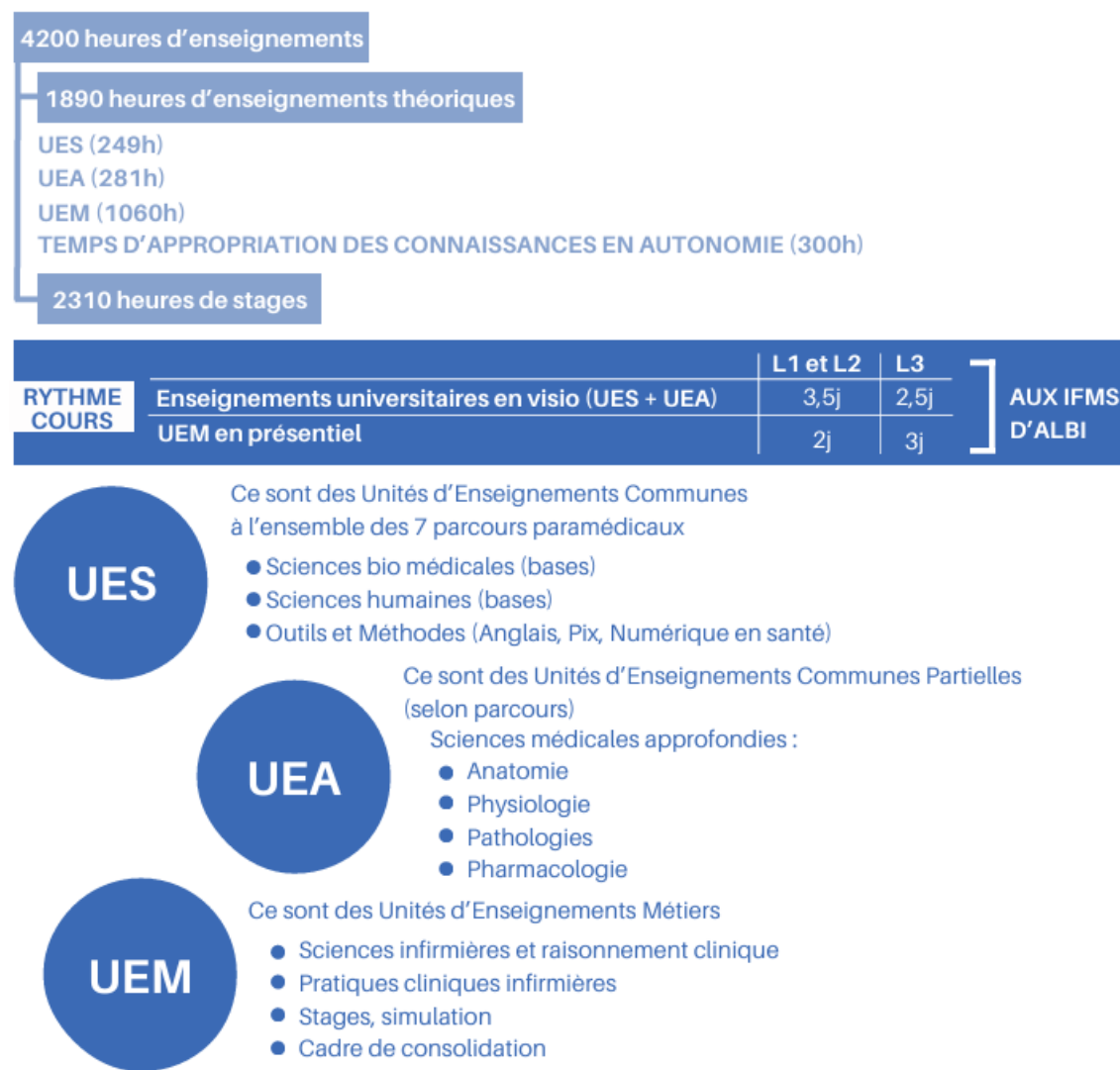
LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ – PARCOURS SCIENCES INFIRMIERES ET DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER (Double cursus)

Depuis la rentrée universitaire 2022/2023, pour une période expérimentale, l'UT3 s'était inscrite dans une démarche innovante de création d'un double diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé regroupant 7 parcours paramédicaux (audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale, orthoptie, pédicure-podologue, psychomotricité, sciences infirmières) et un diplôme d'État d'infirmier. Ce projet porté par l'UT3 en partenariat avec le CHU de Toulouse, la Région Occitanie et l'ARS se poursuit pour jusqu'en 2027 pour les promotions inscrites dans ce dispositif.

Pour la rentrée universitaire 2026-2027, les IFMS d'Albi mettent en œuvre le programme du référentiel 2026 en co-construction avec l'Université de Toulouse et les 13 autres IFSI de la région Occitanie Ouest en intégrant les nouveaux actes infirmiers fixé par l'arrêté du 26 juin 2026. L'organisation déjà mise en place permet de renforcer les échanges entre les formations et participent d'une culture paramédicale commune.

La Licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur, associé à l'autorisation d'exercice du Jury DEI. Les enseignements de la Licence Sciences pour la Santé, parcours Sciences Infirmières sont organisés sous forme d'unités d'enseignement (UE) avec des UE Socles (UES), des UE Communes avancées (UEA) des UE Métiers (UEM) et des stages.

LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ / PARCOURS SCIENCES INFIRMIÈRES



7-LA FORMATION

La durée de la formation est de 3 ans soit 6 semestres.

La formation théorique est dispensée sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de séances de simulation et de temps d'appropriation des connaissances.

Le référentiel de formation propose :

- Des Unités d'Enseignement Socles et avancées dont les savoirs sont académiques
- Des Unités d'Enseignement Métiers de savoirs constitutifs des compétences infirmières et d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation, posture professionnelle et des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Et couvrent cinq domaines :

- A – sciences infirmières et raisonnement clinique
- B – pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
- C – prévention et promotion de la santé
- D – communication, travail en équipe et leadership
- E – démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

La formation clinique en stage est de 2310 heures

- En première année : 12 semaines de stage
- En deuxième année : 26 semaines de stage
- En troisième année : 28 semaines de stage

Quatre typologies de stages sont prévues :

- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë
- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale

La période de stage :

66 semaines soit 2310 heures (sur les 3 ans).

Toutes les affectations de stage font l'objet d'une convention entre l'IFSI, l'établissement d'accueil et le stagiaire. Tous les terrains de stages sont agréés sites qualifiants et professionnalisant. www.ifmsalbi.fr

Les responsables de l'encadrement en stage :

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et de professionnels de proximité au quotidien.

Le maître de stage :

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il assure l'organisation et la responsabilité globale du stage et garantit la qualité de l'encadrement, le processus d'évaluation du stage, la disponibilité de ressources et de professionnels qualifiés et la mise en place de conditions favorables à l'apprentissage

Le tuteur de stage :

Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le livret d'accueil de la structure. Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Le tuteur assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression en lien avec l'équipe de proximité. Le tuteur identifie les points forts, les axes d'amélioration et définit des objectifs de progression lors du bilan de stage intermédiaire et du bilan en

fin de période. Il a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il est ressources pour réunir les meilleures conditions d'apprentissage.

8. REPARTITION DES ECTS

L'étudiant bénéficie d'un temps d'appropriation des connaissances de 5h par semaine mais doit fournir un travail personnel complémentaire évalué à 780 h.

L'enseignement à l'institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est de 35h par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens, soit 180 ECTS pour les 6 semestres.

Le cadre national représente 142 crédits européens : 86 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques et 56 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 56 semaines de stage.

Le cadre de consolidation représente 38 crédits européens : 25 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques, 3 crédits attribués aux unités d'enseignements libres et 10 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 10 semaines de stage.

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Les principes d'évaluation et de validation

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des UE dans la maquette de formation.

La nature et les modalités de contrôle de connaissances sont fixées par les IFMS et l'université et sont votées en CFVU (Commission de la Formation et de la vie universitaire).

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu (épreuves écrites et orales, individuelles, de groupes, d'ateliers de simulation, d'ateliers d'APP) et/ ou un contrôle terminal. Elle se fait sous la forme de QCM, QROC, analyse de situation clinique... en individuel et ou en collectif.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des UE en relation avec la compétence,
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence, évalués lors des stages,
- Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

L'évaluation Clinique

Le stage est validé des lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique ;
- Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.
- Avoir validé l'année universitaire.

L'évaluation théorique

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen, la deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

La diplomation

Le Diplôme d'état infirmier et la Licence Sciences pour la santé Parcours Sciences Infirmières s'obtiennent par l'obtention de 180 crédits européens (acquisition des 10 compétences infirmières).

Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier et son président sont nommés par le président de l'université (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace) et se réunira au moins deux fois par an. Une session de jury est organisée en juin chaque année.

L'évaluation du dispositif

L'évaluation du processus de formation s'inscrit dans la démarche qualité. Elle s'illustre dans :

- Les plannings de stage et emplois du temps,
- Les attestations d'assiduité,
- Les procédures des évaluations,
- Le calendrier des évaluations,
- Les maquettes de présentation des UE.

9- TAUX DE REUSSITE PAR JURY :

Juillet 2026 : 92.6 %	Mars 2026 : 100%	Novembre 2026 : à venir
Juillet 2025 : 93.8 %	Mars 2025 : 69.20%	Novembre 2023 : 82.36 %

10- TAUX DE RUPTURE DE PARCOURS DE FORMATION :

2024/2025	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
	17.2 %	6.25%	3.73 %

En cas de rupture de parcours l'étudiant garde le bénéfice de ses acquis sous conditions.

11- DÉBOUCHÉS ET TAUX D'INSERTION :

- Établissements de soins publics ou privés ou structures de santé publique.
- Hôpitaux (85 % des infirmiers travaillent en hôpital)
- Cabinets en libéral
- Établissements scolaires
- Structures de médecine du travail
- Maisons de retraite et Etablissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Associations humanitaires
- Domicile du patient
- Entreprises (EDF, secteur du bâtiment et des travaux publics)
- Centres médicaux des armées

A chaque remise de diplôme, 100% des présents disent travailler et majoritairement sur le territoire, ou en Occitanie.

12- POURSUITE D'ETUDES ET TAUX DE POURSUITE D'ETUDE

- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier anesthésiste (après 2 ans d'expérience professionnelle)
- Master/Infirmier en pratiques avancées (IPA)
- Passerelle possible entre les 7 formations paramédicales inscrites dans la LSS en fonction de modalités précises, informations auprès de chaque institut.

Immédiate ou à distance, le taux est à l'étude. Les IFMS accompagnent l'étudiant dans ses projets.

13-COÛT DE LA FORMATION :

Pour la formation initiale et les demandeurs d'emplois, les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région Midi-Pyrénées.

Pour la formation professionnelle continue, se rapprocher de la Région et des financeurs (employeur, OPCA...) pour tout complément d'information. Le coût des frais pédagogiques par année de formation est de 9 100,00 euros.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Financement des Formations Sanitaires et Sociales.

Possibilité de bénéficier de bourses d'études : Attribuées par la Région Midi-Pyrénées.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Bourses Sanitaires et Sociales.

14-VIE ETUDIANTE

Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, classée en juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Les IFMS regroupent l'IFSI et l'IFAS sur le site du Campus CHAMPOLLION où se trouvent une bibliothèque Universitaire et un restaurant Universitaire.

La gare d'Albi se situe à proximité du Campus universitaire.

La communauté d'agglomération de l'albigeois propose des services et outils de mobilité, Libéa mobilités (transports en commun, covoiturage, autopartage, aménagements cyclables).

<https://www.ifmsalbi.fr/web/fr/108-manuel-etudiant.php>

15-QUALITE DES FORMATEURS :

NOM PRENOM	DIPLÔME	PARCOURS PROFESSIONNELS	EXPERIENCE EN LIEN AVEC LA FORMATION
Nathalie BARTHES	-DESS DE PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE -DU RECHERCHE EN SOINS CLINIQUE, MANAGERIAL ET ACADEMIQUE -DU FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE A LA PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DES SYNDROMES APPARENTES -DU PLAIES ET CICATRISATION	CADRE DE SANTE	Référente égalité professionnelle – Egalité femmes/ hommes Référente CIIVISE Référente des UE relatives à la recherche en sciences infirmières
Claire BLANQUART PEGOURIE	MASTER 2 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SOIGNANTES	CADRE DE SANTE CADRE DE POLE	Formatrice et pilote PSSM Référente des UEM Soins palliatifs et fin de vie - gestion des risques - évaluation des pratiques professionnelles - intégration des savoirs, posture professionnelle - préparation à la prise de poste.
Angélique BREGIERE	MASTER 2 ENCADREMENT DE SERVICES DANS LA SANTÉ ET LE SOCIAL DU MANAGEMENT	RESPONSABLE D'UNITE DE SOINS CADRE FORMATEUR	Référente des UEM Démarche clinique – Projet de soins - Thérapeutique et contribution au diagnostic médical – Processus de professionnalisation
Mathieu BRIEST	- MASTER ETHIQUE MEDICALE ET HOSPITALIERE APPLIQUEE - MASTER RECHERCHE BIOETHIQUE - HUMANITES MEDICALES	CADRE DE SANTE	Référent éthique dans les soins Référent des UEM Postures relationnelles - Fondements de la Recherche infirmière - Organisation des soins – Note de recherche - Mémoire professionnel - Intégration des savoirs et posture professionnelle – Ethique dans les soins
Karine CABALLERO	MASTER 2 SCIENCES DE L'EDUCATION PARCOURS PROFA	CADRE DE SANTE PEDAGOGIQUE	Référente mobilité stage ERASMUS Référente du service sanitaire des étudiants en santé Référente de l'UEC Oncologie Référente des UEM démarche éducative, intégration des savoirs, posture professionnelle.
Anne-Sophie CHAUVIN	-MASTER 2 SCIENCES DE L'EDUCATION EN COURS -DU SOIN PALLIATIF -DU DOULEUR -DU PLAIES ET CICATRISATION	COORDINATION EQUIPE MOBILE DOULEUR ET SOINS PALLIATIFS	Référente des UEM soins de confort et de bien-être, administration médicamenteuse et surveillance infirmière, thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
Violaine CROS	MASTER 2 SCIENCES DE L'EDUCATION	CADRE DE SANTE	Référente Handicap Référente des UEM thérapeutiques et contribution au diagnostic médical – Encadrement des professionnels de soins – Intégration des savoirs, posture professionnelle - Anglais
Fanny DOVILLEZ	- MASTER 2 RECHERCHE SHS MEDECINE - MENTION SOIN HUMANITES SOCIETE - MASTER 2 ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - MENTION ACTION SOCIALE INTEGRATION FORMATION INTERVENTION - LICENCE A.G.E.S	CADRE DE SANTE PEDAGOGIQUE RESPONSABLE UNITE DE SOINS	Référente des UE relatives à la Recherche en sciences infirmière Référente des absences Référente des UEM Méthodes de travail – intégration des savoirs, posture professionnelle – administration médicamenteuse et surveillances infirmières
Sylvie ESCAFRE PIBERNE	-BTS DE BIOTECHNOLOGIES -LICENCE GESTION ECONOMIQUE ET SOCIALE -MASTER MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	CADRE DE SANTE PEDAGOGIQUE RESPONSABLE UNITES DE SOINS	Référente développement des compétences psychosociales/ compétences émotionnelles Référente des UEM administration médicamenteuse et surveillances infirmières – Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical – Postures relationnelles

	SOIGNANTES -PRATICIENNE EN AMMA ASSIS		
Karine FABRE	DESS INFORMATION ET COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	CADRE DE SANTE	Référente d'UEM
Benoît GAUBERT	MASTER DROIT DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE	CADRE DE SANTE	Formateur GSU Réfèrent PIX Réfèrent des UEM : législation, éthique et déontologie Pharmacologie et thérapeutiques – Anglais
Sandrine MARSONET	MASTER 2 SANTE PUBLIQUE PARCOURS DE SANTE ORIENTATION MANAGEMENT EN SANTE	CADRE DE SANTE	Référente d'UEM
Gersende PI-TEIXIDOR	MASTER 1 C3S DECS	CADRE DE SANTE	Référente et Formatrice GSU Référente Elaboration parcours de stages – Partenariat terrains de stages - Gestion matériel TP
Isabelle PY	MASTER SANTE PUBLIQUE -GESTION DES INSTITUTIONS ET SERVICE DE SANTE	CADRE DE SANTE	Référente Elaboration parcours de stages – Partenariat terrains de stages - Gestion matériel TP
Arnaud RAYSSAC	MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION	CADRE DE SANTE EN UNITE DE SOINS	Formateur GSU Formateur PSSM Réfèrent des UE : Pharmacologie et thérapeutiques - Intégration des savoirs-posture professionnelle
Lucie REILHAC	MASTER EXPERTISE EN GERONTOLOGIE DU PILOTAGE ET ENCADREMENT DES SOINS	RESPONSABLE UNITE DE SOINS	Référente du service sanitaire des étudiants en santé Réfèrent des UEM Administration médicamenteuse et surveillances infirmières – soins d'urgence - Anglais
Christine SALVADORI	MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION	CADRE DE SANTE	Référente des UEM Raisonnement et démarche clinique - - Projet de soins infirmiers - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.
Laurence STEFFAN- ROUSSILLON	MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, MENTION « SCIENCES DE L'ÉDUCATION, PARCOURS CONSEIL, INTERVENTION DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES »	CADRE DE SANTE PEDAGOGIQUE CADRE COORDONATEUR RESPONSABLE UNITE DE SOINS	Référente Erasmus+ et Mobilité internationale Référente plateformes Numériques Formatrice GSU Référente des UEM Thérapeutique et contribution au diagnostic médical - Administration médicamenteuse et surveillances infirmières - Anglais
Sandrine TREILHOU	MASTER METIER DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - PRATIQUE ET INGENIERIE DE LA FORMATION E-FORMATION ET ENVIRONNEMENT NUMERIQUE	CADRE DE SANTÉ FORMATEUR	Référente numérique en santé - FINS Référente des UEM Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical - Intégration des savoirs, posture professionnelle - Processus de professionnalisation - Soins d'urgences - Encadrement des professionnels de soins.

16 -PERSONNEL ADMINISTRATIF

Direction	Catherine MULLER	Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale du GCS des I.F.M.S.
	Chantal BEDES	Coordonnatrice pédagogique IFSI – IFAS - CFA et formation continue
	Nathalie BARTHES	Coordonnatrice pédagogique IFSI – IFAS - CFA et formation continue
Coordination Administrative	Isabelle NAVEAU	GCS des IFMS
Gestion Administrative et Secrétariats	Géraldine BALLU	Gestion
	Corinne FOUR	Affaires Générales
	Sandrine DUTERTRE	Scolarité IDE
	Laetitia PAPPAKOSTAS	Scolarité AS
	Elodie LIÈVRE	Accueil - Secrétariat convention de stage
	Morgane ALVES	
	Ameline GIULIANI	Accueil – Secrétariat Formation
	Clémence GALIBERT D'AUQUE	Accueil-Secrétariat – Chargée de communication
Informatique	Nicolas DENOI	Technicien Informatique
Documentaliste	Pierre-Olivier SANCHEZ	Documentaliste BU

17 -CONTACTS

GCS des IFMS Albi, IFSI - IFAS et CFA
6 Impasse François verdier 81000 ALBI
Site : <https://www.ifmsalbi.fr>

Secrétariat Accueil : 05 67 87 45 08
Mail : secretariat@ifmsalbi.fr

Référents PARCOURSUP CFA et Formation continue :
Ameline GIULIANI: 05 67 87 45 08
ameline.giuliani@ifmsalbi.fr

Secrétaires :
Scolarité IDE : Sandrine DUTERTRE : 05 67 87 45 12
nathalie.rochette@ifmsalbi.fr
Scolarité AS : Laetitia PAPPAKOSTAS : 05 67 87 45 14
laetitia.pappakostas@ifmsalbi.fr
Affaires générales : Corinne FOUR : 05 67 87 45 10
corinne.four@ifmsalbi.fr
Comptabilité : Géraldine BALLU : 05 67 87 45 15
geraldine.ballu@ifmsalbi.fr

